



ÉLECTION D'UNE NOUVELLE MEMBRE DU CA

Le poste vacant de 6^e vice-présidence a donné lieu à une élection en Assemblée de personnes déléguées. Les personnes déléguées présentes à l'APD du 9 septembre ont voté pour **Valérie Barsalou**, afin de siéger au Conseil d'administration de l'Alliance. Félicitations à toutes les personnes candidates, Pénélope Beauchemin, Marc Bolduc et Élyse St-Arnaud, qui ont su mener une campagne respectueuse des valeurs de notre organisation.

COLLECTE DE DONNÉES

Vous avez reçu une infolettre contenant un code unique vous permettant de participer à cette collecte. Elle prend la forme de questions ouvertes qui permettront de faire émerger les préoccupations, les besoins et les priorités des membres en vue des prochaines négociations. Pour vous donner plus de détails sur les prochaines étapes de la négociation et répondre aux questions que vous pourriez avoir sur la collecte, nous vous invitons à **prendre part avec votre équipe à une des deux rencontres Zoom**

- 14 septembre à 11 h 45 ;
- 21 septembre à 12 h 45.

L'ÉDUCATION MÉRITE MIEUX QUE LE DÉNI

La première ministre actuelle, qui aspire à obtenir un nouveau mandat, affirmait récemment que l'école à trois vitesses n'existait pas. Cette déclaration est pour le moins surprenante, particulièrement de la part d'un gouvernement qui avait pourtant fait de l'éducation une priorité lors de son premier mandat.

Depuis, malheureusement, les mesures annoncées se sont souvent succédé à la pièce, sans s'attaquer aux problèmes de fond : vouvoiement, toilettes mixtes, interdiction des téléphones cellulaires, pour ne nommer que celles-là. Encore dans les derniers jours, lors de l'émission spéciale mettant en vedette les candidate-s en lice, le parti actuellement au pouvoir ne proposait rien en éducation. Pendant ce temps, une réalité bien concrète continue de fragiliser notre système d'éducation public : la sélection des élèves et la concurrence entre les réseaux contribuent à creuser les écarts. Ce constat n'est d'ailleurs pas nouveau. En 2023, Pauline Marois, Louise Arbour, Françoise David et Mylène Drouin se réunissaient pour réfléchir à des façons de sortir des vieux modèles, notamment en matière d'éducation. Louise Arbour dénonçait alors le financement public accordé aux écoles privées, tandis que Pauline Marois évoquait « le mouvement École ensemble, qui milite pour un système d'éducation équitable en mettant fin à la ségrégation scolaire causée par le réseau subventionné et celui du public sélectif »¹.

Comment peut-on encore prétendre que cette problématique n'existe pas ? Un élève fréquentant le réseau public régulier aurait quatre fois moins de chances d'accéder à l'université qu'un élève du privé. Pour celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans les écoles, cette situation n'a rien d'abstrait. Nous en constatons les conséquences auprès de nos élèves, jour après jour, en plus de subir l'alourdissement de tâche que cela provoque.

LES BESOINS DES ÉLÈVES AU CŒUR DES CHOIX

Il faut toutefois reconnaître un élément positif dans la déclaration de la première ministre : l'éducation s'est retrouvée au cœur des discussions dès le début de la campagne électorale. C'est d'autant plus important qu'elle ne figurait pas nécessairement parmi les premières préoccupations de la population dans les sondages préliminaires.

Il est facile, pour les familles qui disposent des ressources nécessaires, de compenser les lacunes du système en choisissant le privé ou en ayant recours à des services professionnels lorsque leur enfant éprouve des difficultés. Pour une grande partie de la population, cette possibilité n'existe tout simplement pas.



S'attaquer à l'école à trois vitesses et au sous-financement des services doit donc constituer une priorité. Bien sûr, aucune mesure ne transformera le réseau du jour au lendemain. Mais un système plus équitable, où chaque jeune peut recevoir le soutien correspondant à sa réalité, permettrait déjà de corriger une partie importante des problèmes actuels.

Investir dans l'éducation, c'est aussi investir dans l'avenir collectif. Un diplôme et une formation de qualité favorisent une main-d'œuvre qualifiée, renforcent l'économie et diminuent les risques de chômage, de recours à l'aide sociale ou d'exclusion. À long terme, cela contribue également à réduire la pression exercée sur les services sociaux.

Les partis politiques présentent des propositions différentes pour l'éducation. À nous, maintenant, de les examiner attentivement. Même si l'éducation ne figure pas au sommet des priorités de tout le monde, nous qui travaillons dans ce milieu avons une responsabilité particulière : nous informer, comparer les engagements et évaluer les solutions proposées avant de faire notre choix.

Peu importe nos allégeances ou nos valeurs, nous devons exiger davantage. L'éducation mérite une véritable vision et, surtout, un plan à court, moyen et long terme. Parce que derrière les statistiques et les promesses électorales, il y a des élèves, des familles et des travailleuses et travailleurs qui vivent chaque jour les conséquences des décisions prises aujourd'hui.



Le choix nous appartient : à nous de décider, par notre vote, si nous acceptons le statu quo ou si nous exigeons enfin une véritable vision pour l'éducation publique.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

1. GIRARD, Mario. « S'attaquer aux problèmes autrement », [En ligne], La Presse, 9 octobre 2023, [\[www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/un-repas-ideal/quatre-femmes-de-tete-a-table/2023-10-09/un-repas-ideal/s-attaquer-aux-problemes-autrement.php\]](https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/un-repas-ideal/quatre-femmes-de-tete-a-table/2023-10-09/un-repas-ideal/s-attaquer-aux-problemes-autrement.php).

TÂCHE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN DÉNOMBREMENT FLOTTANT

Les enseignantes et enseignants en dénombrement flottant (DF) forment une catégorie particulière dans le champ de l'adaptation scolaire. Ils font partie intégrante de la famille des enseignant-e-s, mais n'ont pas de groupes d'élèves à leur charge, comme les collègues titulaires ou spécialistes. Cela dit, leur intervention en orthopédagogie est primordiale et il est désolant de constater que trop souvent l'employeur leur attribue des tâches administratives ou des tâches liées à de l'intervention indirecte.

PARTICULARITÉS CONCERNANT LA TÂCHE EN DÉNOMBREMENT FLOTTANT

La *Convention collective locale* prévoit des particularités en ce qui concerne leur tâche. Dans un premier temps, il est à noter que la charge de travail des enseignant-e-s en DF prévoit un maximum de 24 dossiers par semaine ou l'équivalent selon le modèle de service en vigueur à l'école. On comprend donc que si l'approche préconisée en orthopédagogie dans une école donnée est de faire uniquement de la rééducation intensive, l'enseignant-e concerné-e ne devrait jamais avoir à travailler avec plus de 24 élèves par semaine. En contrepartie, dans une autre école, si on choisit un modèle d'intervention uniquement et directement en classe, en limitant au maximum les suivis écrits exigés, on comprendra qu'il serait normal que l'enseignant-e en DF ne se limite pas qu'à soutenir 24 élèves. Dans ce scénario, on ne s'attendra donc certainement pas que des suivis serrés soient effectués auprès de chaque élève qu'elle ou il soutiendra, l'intervention étant plus générale.

Parmi les particularités de la tâche en DF, on trouve également des aménagements particuliers sur le plan de la tâche éducative. En effet, il est spécifiquement prévu dans la *Convention collective locale* que la direction reconnaisse deux heures par semaine au minimum dans la tâche éducative de l'enseignant-e en DF pour effectuer des suivis de dossier, que ce

soit au primaire ou au secondaire. Le reste de la tâche éducative sera composé comme celle des autres collègues de l'enseignement : encadrement, surveillance, etc. (voir les [fiches syndicales](#) et les documents [Savoirs essentiels](#) sur la tâche au primaire ou secondaire). Comme les deux heures retranchées de tâche éducative constituent un minimum, la direction pourrait reconnaître encore plus de temps pour des suivis de dossier. Une fois de plus, le modèle de service est déterminant ici.

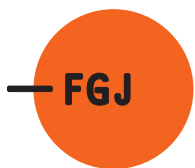
L'IMPORTANCE D'UN MODÈLE DE SERVICE RÉPONDANT AUX BESOINS DE L'ÉCOLE

Il est clair pour l'Alliance que la détermination d'un modèle de service qui prend en considération les attentes des collègues en matière de services aux élèves est primordiale. Pour ce faire, c'est au Comité-école EREHDAA de mener les réflexions. En effet, ce comité fait des recommandations à la direction d'école quant au modèle de service à préconiser. Des questions doivent se poser en assemblée syndicale afin d'orienter le comité-école. Souhaite-t-on maximiser le service direct à l'élève ? Intervenir principalement en classe ou hors de la classe ? Ce ne sont là que des exemples de questions auxquelles le comité doit réfléchir avant de se positionner. Enfin, rappelons que la direction ne peut absolument pas imposer sa vision sans consulter correctement le comité et que procéder ainsi serait en contravention avec les encadrements légaux. En terminant, nous rappelons qu'une formation sera offerte au sujet des mandats du Comité-école EREHDAA en octobre prochain.

● Sarah Archambault, conseillère
Jean-François Audet, conseiller
Sébastien Bergeron, conseiller



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES AFFICHAGE SAI – MIXTES ET ÉLARGIES 2026-2027



Dès ce lundi débutera l'affichage hebdomadaire des postes à pourvoir par les personnes enseignantes à statut particulier, celles inscrites à la liste de priorité et dans les bassins, incluant les enseignantes et enseignants qualifié-e-s qui veulent obtenir un poste dans un autre champ que le leur, ainsi que les personnes retraitées, les étudiante-s et les profs non légalement qualifié-e-s. Cet affichage s'effectuera à compter de **15 h chaque lundi jusqu'à 9 h chaque**

mercredi. L'entrée en fonction a lieu le lundi qui suit la séance d'affectation par internet (SAI).

Le calendrier des séances est disponible sur SAI dans la section *Documentation* à la rubrique *SAI : liste de priorité et bassins (FGJ)*.



● Leslie Lemberger, conseillère

SOUTIEN LINGUISTIQUE

L'Alliance rappelle que la *Convention collective locale* prévoit que l'enseignante ou l'enseignant en soutien linguistique du niveau primaire n'est pas tenu-e de rencontrer plus de 24 élèves par semaine. Bien sûr, un prorata s'applique pour une personne qui n'a pas une tâche à 100 %.

Dans le même esprit, une ou un prof qui travaille dans plusieurs écoles primaires doit s'assurer de rencontrer un nombre maximal total de 24 élèves par semaine. Le cas échéant, invitez les directions des écoles concernées à convenir d'une répartition. N'hésitez pas à exiger que le contrat de travail soit respecté.



● Isabelle Staniulis, conseillère

CRISE CLIMATIQUE : LES PROFS PEUVENT AGIR

Le monde du travail a souvent posé un faux dilemme entre la protection des emplois et la défense de l'environnement. Cette approche est révoquée et minimise l'importance d'agir dès maintenant. En effet, toutes les intervenantes et tous les intervenants, incluant les personnes représentantes des travailleuses et des travailleurs ainsi que des patrons, doivent, dans l'urgence, être mis à contribution pour lutter contre la crise climatique. Nous devons aborder les réformes comme des opportunités de repenser nos milieux de travail et d'améliorer nos conditions d'exercice.

DES DEMANDES SYNDICALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

Les syndicats ont une responsabilité, dans leur rôle de représentation des travailleuses et des travailleurs, mais aussi dans celui d'acteurs de changement social, de proposer des solutions pour contribuer positivement à la transition écologique. Oui, la protection de l'environnement est une question syndicale ! Plusieurs syndicats formulent des demandes qui contribuent à la fois à l'amélioration de leurs conditions de travail et aux efforts de lutte aux changements climatiques. Certains ont même réussi à faire inclure, noir sur blanc, des clauses à l'intérieur de leur contrat de travail !

DES CLAUSES INTÉGRÉES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES

Des comités paritaires syndicat-employeur mandatés afin de discuter de mesures pour contrer la pollution ont été dûment négociés dès les années 1970¹. Certaines travailleuses et certains travailleurs, notamment des syndiqué-e-s des Métallos et d'Unifor, ont même su faire reconnaître le rôle conjoint du syndicat et des patrons pour protéger l'environnement et créer des milieux de travail sains². Des incitatifs au transport actif, au covoiturage ou au transport en commun existent dans plusieurs contrats de travail, dont celui d'une section locale des syndiqué-e-s de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale³. Les profs de Chicago, quant à eux, ont récemment fait un large éventail de gains verts, notamment en lien avec la rénovation des établissements scolaires et l'aménagement de ressources consacrées à la sensibilisation aux enjeux climatiques auprès de leurs élèves⁴.

UNE PREMIÈRE OPPORTUNITÉ

Il est possible, pour les profs, de militer pour une transition juste et de faire des gains à l'intérieur des structures syndicales. Une opportunité se présente à nous : celle de la première collecte de données de la FAE en vue de la rédaction du cahier de demandes. Vous avez reçu une infolettre contenant un code unique vous permettant de participer à cette collecte. Les questions ne prennent que quelques minutes à remplir et pourraient permettre de placer l'environnement au cœur de nos demandes syndicales. La qualité de l'air et de l'eau dans les établissements, tout comme les périodes de chaleur accablante dans lesquelles nous enseignons, sont autant de maux qui pourraient être réglés dans la négociation du contrat de travail. Remplissez la collecte et indiquez les besoins qui mériteraient d'être abordés dans le prochain cahier de demandes.



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

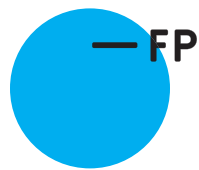
1. Pulp, Paper and Woodworkers of Canada. Local 15, and Tembec Inc., Skookumchuk Operations. Bull Session Agreements. Article VII. Environmental Committee (1970).

2. United Steelworkers. Local 480, and Teck Metals. Article 10.02, 2012-2017. Unifor. Local 835, and Shell Canada Limited. Alberta. Collective Agreement. Article XVII Health, Safety and Environment, 2019-2023.

3. International Association of Machinists and Aerospace Workers. Lodge 1922, and Ecojustice Canada. Collective Agreement. Article 22 Hybrid Work Arrangements, 2024-2021.

4. <https://labornotes.org/2025/04/chicago-teachers-win-greener-schools>.

RAPPEL RECONNAISSANCE POUR LES PROFS DE LA FP



L'Entente nationale 2023-2028 prévoit une disposition particulière pour les profs en formation professionnelle. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les profs de la FP sont, dans leur quasi-totalité, d'abord des expertes et des experts de leur métier avant de devenir des enseignant-e-s. Or, comme

leurs collègues à l'éducation des adultes et à la formation générale des jeunes, ils doivent compléter le baccalauréat pour obtenir leur brevet d'enseignement. Cet engagement à se professionnaliser dans le cadre d'un parcours universitaire en concomitance avec leur nouvel emploi d'enseignante fait en sorte qu'elles et ils peuvent prendre jusqu'à dix années pour décrocher leur brevet. Rappelons en effet que, pour obtenir et garder un poste régulier (contrat à 100% et renouvelable tacitement d'une année scolaire à l'autre), les profs doivent maintenir leur autorisation légale d'enseigner, ce que l'obtention du brevet assure.

En reconnaissance de cette charge, les parties nationales ont convenu d'une mesure de soutien détaillée à l'annexe LIX de l'Entente nationale permettant d'accorder jusqu'à 45 heures sur une base annuelle à même les autres tâches professionnelles (ATP) des enseignant-e-s à temps partiel (à contrat) et régulières et réguliers (permanent-e-s ou en voie de permanence) sous réserve de remplir les critères suivants :

- détenir un contrat d'enseignement en formation professionnelle ;
- être titulaire d'une autorisation d'enseigner (autorisation provisoire, licence, brevet) ;
- être inscrite dans des programmes de baccalauréat à l'enseignement en formation professionnelle.

Ainsi, sur présentation de la preuve du relevé de notes attestant de la réussite de crédits pour l'année scolaire précédente (2025-2026), 15 heures par crédit sont reconnues à l'enseignante, jusqu'à concurrence d'un maximum de 45 heures par année scolaire dans les 360 heures d'autres tâches professionnelles (ATP) assignées par la direction. Ces heures ne peuvent en aucun cas être accumulées, compensées ou monnayées au terme de l'année scolaire. Ces heures peuvent être utilisées par la ou le prof au moment autorisé par la direction, en considérant les spécificités des programmes et l'organisation du centre. Les enseignant-e-s concerné-e-s peuvent à ce sujet simplement demander l'autorisation de leur direction de les effectuer aux moments de leur choix, lorsqu'elles ou ils ne sont pas autrement affecté-e-s.

Notez que les heures reconnues sont ajustées proportionnellement au pourcentage du contrat détenu par l'enseignante à temps partiel et que les crédits obtenus en reconnaissance des acquis ne génèrent aucune reconnaissance de temps.

N'hésitez donc pas à rassembler les informations nécessaires et les fournir à votre direction afin qu'elles vous soient reconnues. Pour toute question, vous êtes invité-e-s à communiquer avec le soussigné.



● **Vincent Hamel Davignon, conseiller**

FORMATION SYNDICALE

LE CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

Le Comité local de perfectionnement (CLP) est un comité syndical qui a pour but d'assurer une répartition équitable du budget de perfectionnement entre toutes et tous les profs en respectant les priorités convenues avec l'équipe enseignante.

Cette formation s'adresse aux membres siégeant au CLP et à celles et ceux qui souhaitent s'y joindre. On y explique les enjeux inhérents au mandat de ce comité, notamment quant à la gestion des demandes de perfectionnement des enseignante-s.

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 6 octobre 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 25 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).



● **Éric Girard, vice-président**
Jean-François Audet, conseiller

CPEPE – SECTEUR EDA



Cette formation donnée uniquement pour les membres de l'éducation des adultes vous guide dans votre rôle au sein du Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE). De nombreux aspects essentiels y seront traités, par exemple le rôle et les responsabilités des membres, le fonctionnement et la structure du comité. Bref, une foule de sujets qui ont un impact important sur le quotidien des enseignantes et enseignants. Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 7 octobre 2026 de 13 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place à compter de midi.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 25 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).



● **Patrick Trottier, vice-président**
Chantal Forcier, conseillère

RAPPELS

LA TÂCHE — SECONDAIRE



Cette session de formation se tiendra **le mardi 29 septembre 2026 de 17 h 30 à 19 h 30**, en vidéoconférence Zoom.



Les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 18 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).

● **Patrick Trottier, vice-président**

CPEPE — SECTEUR FP



Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des personnes participantes, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 18 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).



● **Éric Girard, vice-président**
Vincent Hamel Davignon, conseiller

MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE



Cette session de formation, réservée exclusivement aux personnes déléguées des établissements, se tiendra **le mardi 29 septembre 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, à la Plaza Antique, avec libération syndicale.



Pour permettre la libération des personnes participantes, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 18 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).

Veuillez noter que les places sont limitées. L'inscription à cette formation ne constitue donc pas une garantie de participation. Une confirmation sera acheminée à la suite de la période d'inscription.



● **Patrick Trottier, vice-président**
Amélie Piché Richard, vice-présidente

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, VEUILLEZ CONTACTER MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL : formation@alliancedesprofs.qc.ca.



TRAVAILLER EN ÉQUIPE SYNDICALE !

Pour l'année 2026-2027, l'équipe enseignante de l'école secondaire spécialisée Irénée-Lussier pourra compter sur l'engagement de sept personnes déléguées : Jessica, Mathieu, Audrey, Nadim, Maryse, Jenyfer et Thomas. Cette équipe nombreuse s'est unie autour d'un enjeu préoccupant, soit la surpopulation. En effet, la construction de cette nouvelle bâtisse de 2023 devait accueillir jusqu'à 250 élèves de 12 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du spectre de l'autisme, alors qu'elle accueillera plus de 280 élèves pour l'année scolaire 2026-2027. En plus d'animer la vie syndicale régulière, l'équipe redouble d'efforts afin de contribuer à un environnement de travail sécuritaire et pour y bâtir une culture durable de solidarité.



© Courtoise

APPELS DE CANDIDATURES

COMITÉ SASAF CSSDM 2026-2028

L'Alliance est à la recherche de deux enseignantes et enseignants du champ 20 pour participer aux rencontres du Comité SASAF pour un mandat de deux ans (2026-2028).

Le Comité SASAF (Alliance-CSSDM) se rencontre deux fois par année pour échanger sur l'organisation de l'ensemble des services de soutien à l'apprentissage du français qui peuvent être offerts. La première rencontre se tient lors de la planification de services, selon les données prévisionnelles, et la seconde se tient avec les données réelles pour l'année en cours. Ces rencontres se déroulent sous libération syndicale.



Les membres intéressé-e-s doivent faire parvenir leur candidature **avant 15 h le vendredi 25 septembre 2026**, en remplissant ce [formulaire](#).

● **Shuka Gadbois, personne-ressource**

COMITÉ D'ÉLECTION

L'Alliance fait un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste régulier et deux postes de substitut au Comité d'élection de l'Alliance.

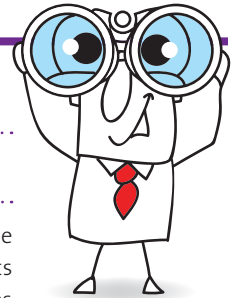
Le Comité d'élection se compose de neuf membres et de deux substituts. Ses attributions sont d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi que d'organiser tout référendum selon les modalités prescrites par les statuts. Le comité sera notamment responsable d'organiser l'élection triennale prévue le printemps prochain.



Les membres intéressé-e-s doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 25 septembre 2026**.

Merci de votre engagement !

● **Alexis Richard, conseiller**



UNE SOIRÉE, DE BELLES RENCONTRES !

Le vendredi 4 septembre dernier, près de 150 membres se sont retrouvés au Livart pour souligner la rentrée syndicale de l'Alliance.

Cette soirée conviviale a permis aux membres présent-e-s de se retrouver, d'échanger entre collègues et de discuter avec les conseillères syndicales et conseillers syndicaux ainsi qu'avec les membres du Conseil d'administration. Elle a également été l'occasion de faire connaître les différents comités syndicaux et les possibilités de s'y impliquer.

Quelques membres du personnel étaient également sur place afin d'accueillir les participantes et participants et d'assurer le service tout au long de la soirée.

Une belle façon de commencer l'année syndicale sous le signe des rencontres, des échanges et de l'engagement.



● **Éric Girard, vice-président**
Shuka Gadbois, personne-ressource

Photos : Alliance



COMITÉS SYNDICAUX DE L'ALLIANCE 2026-2027

VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS IMPLIQUER ?

L'Alliance sollicite actuellement ses membres pour les inciter à participer à ses différents comités syndicaux. Toutes et tous les membres sont admissibles pour la plupart des comités, à la condition de porter un intérêt particulier pour les thèmes traités et d'avoir la capacité de travailler en équipe. Certaines autres conditions spécifiques sont indiquées dans la présentation des comités consultatifs.

Les modalités de rencontres seront définies selon la disponibilité des responsables des comités.

Le CA tiendra compte, dans ses choix, de la représentation des secteurs et des catégories de membres au sein de chaque comité.



COMITÉ DE L'ACCUEIL

Le Comité de l'accueil a pour mandat de suivre l'évolution de la vie professionnelle et syndicale des membres dans les classes d'accueil et en soutien linguistique et de permettre des échanges sur des sujets qui touchent la francisation des élèves issu-e-s de l'immigration. Le comité est consulté sur les problématiques, voire les crises spécifiques au secteur, pour tenter de trouver des pistes d'intervention au niveau politique ou technique.

Le comité est formé de neuf membres, dont huit membres en règle et la personne-ressource du CA responsable.

● **La responsable est Shuka Gadbois, personne-ressource**



Le CAM est la première ligne du militantisme à l'Alliance. Non seulement ses membres sont les premières personnes appelées aux actions et mobilisations, mais elles et ils ont également l'opportunité de participer à leur élaboration, leur planification et leur organisation.

Nous recherchons des profs engagé-e-s, qui incarnent le syndicalisme de combat, des personnes qui sont prêtes à nous aider pour réfléchir aux meilleurs moyens à mettre en place afin de faire bouger les choses et qui sauront se rallier aux grandes orientations de l'Alliance. On veut vos idées !

Le CAM est formé de neuf membres, dont les membres du CA responsables. Idéalement, une représentante ou un représentant de chaque secteur d'enseignement ferait partie du comité.

● **Les responsables sont Marie Contant, vice-présidente, et Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



Ce comité est composé de membres de l'éducation des adultes. Elles et ils échangent sur les particularités de leur milieu et sur les préoccupations de ce secteur d'enseignement.

Ces discussions sont importantes pour soutenir le Conseil d'administration dans la recherche de solutions ou dans des situations particulières nécessitant une intervention auprès de l'employeur.

Ce comité est formé de neuf membres, dont le membre du CA responsable. Il se réunit trois à quatre fois par année.

Afin d'assurer une représentativité fidèle à la pluralité de l'EDA, l'Alliance souhaite composer le comité du plus grand nombre de centres et de champs d'enseignement possible.

● **Le responsable est Patrick Trottier, vice-président**



Ce comité est composé de membres de la formation professionnelle. Elles et ils échangent sur les particularités de leur milieu et sur les préoccupations de ce secteur d'enseignement.

Ces discussions sont importantes pour soutenir le Conseil d'administration dans la recherche de solutions ou dans des situations particulières nécessitant une intervention auprès de l'employeur.

Cette année, en plus des dossiers récurrents, la tâche à la formation professionnelle et l'entente-cadre de la nouvelle *Entente nationale* feront partie des échanges.

Le comité est formé de neuf membres, dont le membre du CA responsable. Conformément à la *Politique de désignation des membres*, le comité est idéalement composé de représentants de différents centres.

● **Le responsable est Éric Girard, vice-président**

COMITÉS SYNDICAUX DE L'ALLIANCE 2026-2027



Ce comité, composé de neuf membres, dont la membre de CA responsable, a pour mandat de travailler sur diverses pistes d'action afin de sensibiliser et mobiliser les membres sur l'urgence climatique. Le comité réfléchit également aux revendications que l'Alliance souhaite faire à l'employeur à ce sujet.

Cette année, le comité se réunira à quatre reprises, dont deux rencontres sous libération le jour et deux rencontres le soir.

● **La responsable est Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



Ce comité se veut un espace inclusif de personnes qui veulent que notre syndicat soit encore davantage un acteur dans la lutte pour les droits des femmes. Les enjeux féministes sont multiples en lien avec notre profession, le comité veille à les rendre visibles. Il organise, entre autres, un événement soulignant la Journée internationale pour les droits des femmes au mois de mars et contribue aux travaux de réflexion poursuivis au sein du réseau des femmes de la FAE.

Ce comité est formé de neuf membres, dont la personne-ressource du CA responsable. Cette année, le comité se réunira au minimum à quatre reprises, dont deux rencontres sous libération le jour et deux rencontres le soir.

● **La responsable du Shuka Gadbois, personne-ressource**



Depuis ses débuts, le Comité LGBTQ2S+ et allié·e·s regroupe autant des profs faisant partie de la communauté LGBTQ+ que des profs allié·e·s pour qui cette cause est importante. Il a pour mission de sensibiliser et d'outiller les membres afin de créer un réseau pour faire de nos écoles et de notre syndicat des lieux accueillants de la diversité, où toutes et tous peuvent s'afficher, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Nous avons besoin d'idées innovatrices et de profs engagé·e·s qui sont prêt·e·s à faire bouger les choses !

Le comité est formé de neuf membres, dont la membre du CA responsable. Idéalement, le comité est composé de représentantes et représentants de tous les secteurs. Cette année, le comité se réunira à quatre reprises, dont deux rencontres sous libération le jour et deux rencontres le soir.

● **La responsable est Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



Les membres qui siégeront à ce comité auront pour mandat de réfléchir sur ce que vivent les différents groupes culturels à travers la profession enseignante, pour ainsi agir et faire évoluer les mentalités au sein de la société en général. Les pistes d'action du comité sont les suivantes et pourraient être appelées à changer : la sensibilisation aux réalités vécues par les personnes racisées et le développement d'outils éducationnels ; la promotion du vivre ensemble et l'ouverture d'esprit aux autres cultures ; le développement et le ralliement au syndicalisme des personnes issues des différents groupes culturels du Québec.

Le comité peut être formé d'un maximum de neuf membres, dont la membre du CA responsable qui agira à titre d'alliée. Le comité établira le calendrier des rencontres lors de sa première rencontre.

● **La responsable est Amélie Piché Richard, vice-présidente**

VOUS AIMERIEZ VOUS JOINDRE À L'UN OU L'AUTRE DE CES COMITÉS ET VIVRE UNE EXPÉRIENCE DE LA VIE SYNDICALE ?

Les membres intéressé·e·s par l'une ou l'autre de ces formes d'engagement syndical sont invité·e·s à soumettre leur candidature en remplissant ce [formulaire](#) avant 15 h le 21 septembre. Il faut indiquer clairement pour quelles raisons elles veulent faire partie de l'un de ces comités et comment elles peuvent contribuer aux réflexions.

JOIGNEZ-VOUS À NOUS !